



MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Décembre 2021



« Cest dans les utopies d'aujourd'hui

que sont les solutions de demain »

Pierre Rabhi

Le maire,
les adjoints,
les conseillers municipaux
et le personnel communal
vous souhaitent
un joyeux Noël et
une excellente année 2022.

Magazine édité par la mairie de Muespach-le-Haut
Directeur de la publication : Fernand WIEDER
Conception, réalisation : Serge SPRINGINSFELD
Impression : Imprimerie de Saint-Louis
Date de parution : décembre 2021
Dépôt légal : à parution

Chers Muespachoises,

Chers Muespachois du haut,

Décidément, le COVID joue les prolongations. Le virus frappe le monde par vagues successives. Nous voilà déjà à la 5^e vague qui n'en finit pas de grossir. Malgré une campagne de vaccination de grande ampleur, il y a un regain de l'épidémie.

Il faut croire que c'est le virus le maître du temps et que c'est lui aussi qui nous impose son rythme, ce qui se traduit dans les faits par l'annulation de nombreuses manifestations, voire de nouvelles restrictions sanitaires. Lorsque nous avions planifié le repas des aînés, la 5^e vague était encore indolore mais aujourd'hui la circulation du virus s'intensifie. Le pass sanitaire, qui pourtant est le sésame permettant d'accéder à toute manifestation, ne permet pas, en revanche, de juger de l'état de santé d'une personne à un instant donné. Pour bien faire, il faudrait exiger, en même temps, un test PCR, ce qui, dans les faits, s'avère compliqué. Face à cette situation, j'ai donc décidé d'annuler le repas des aînés et de le reporter à une date ultérieure.

A mon grand regret et cela va de soi, je suis aussi contraint d'annuler la réception de nouvel an.

En cette période de l'Avent, la magie de Noël s'installe tout doucement. Les marchés de Noël fleurissent un peu partout avec, certes, des mesures d'accès renforcées. Même si on doit humer les effluves de vin chaud à travers le masque, c'est déjà ça. Les illuminations prennent place dans les communes, les maisons scintillent à la tombée de la nuit et comme vous avez pu le constater, la rue Charles De Gaulle a revêtu ses nouveaux habits de fête (illumination de l'école primaire, du brennhisle et du firspretzihisle). Un grand merci à Lionel SCHOLLER et à Fabrice BOHRER pour s'être occupés de l'installation.

Une deuxième édition de la journée citoyenne a eu lieu au mois de septembre. La participation reste



modeste pour un village de la taille de Muespach-le-Haut (virus oblige). Ainsi un certain nombre de travaux ont été effectués : rafraîchissement de la peinture de l'abribus situé près de l'école primaire, taille des thuyas au nouveau cimetière et près de la salle polyvalente, plantations de fleurs à différents endroits du village. Nous avons aussi profité de cette journée pour organiser l'opération « Haut-Rhin propre ». Sans lancer de polémique, nous avons quand même été effarés de voir tous ces déchets jetés dans la nature par des individus peu scrupuleux alors que des déchetteries sont mises à leur disposition. Quel incivisme ! Il reste du chemin à faire pour sensibiliser cette minorité de pollueurs. Pour terminer, je citerai l'atelier avec les enfants, animé par Jean-François COQ, qui avait pour objectif la réalisation d'un « hôtel à insectes ».

Je tiens donc à remercier chaleureusement tous les participants qui ont donné de leur temps et qui ont apporté leur savoir-faire pour assurer l'entretien de notre patrimoine communal. J'adresse également mes remerciements à Fabienne REY et à Lionel SCHOLLER pour leur forte implication dans l'organisation de cette manifestation. Une grillade a clôturé cet événement dans la bonne humeur et la convivialité.

La treizième édition du « jour de la nuit » a été reconduite le 9 octobre dernier. La commune de Muespach-le-Haut était parmi les 18, sur les

64 communes que comprend la CCS, à avoir participé à cet événement. C'est une opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. La réduction de cette pollution lumineuse présente entre autres plusieurs intérêts. D'abord une réduction du coût énergétique (plan climat oblige). Ensuite un bienfait pour la santé. Nous allons donc reconduire cette expérience sur une période un peu plus longue en 2022. Vous serez informés en temps utile sur les modalités de cette action.

Dans le dernier bulletin, je m'étais engagé à mettre en place un programme de sécurisation du village. L'avancement du projet a été retardé par la remise, un peu tardive, du diagnostic de la DDT et de la réception des propositions de différents prestataires pour l'achat du matériel. Cela ne va pas toujours aussi vite que l'on souhaite mais le dossier suit son cours.

Le projet des plaques de rues bilingues, lancé depuis quelques années, va enfin se concrétiser. Un travail de recherche des noms de rues en alsacien avait déjà été réalisé lors de la dernière mandature. La commission sécurité présidée par Serge SRINGINSFELD a complété ce travail. Yves BISCH, spécialiste de l'écriture alsacienne, a veillé à la bonne orthographe des noms de rues.

Concernant le projet d'aménagement de la rue de la vallée, la commune a retenu le bureau d'étude, en l'occurrence le cabinet IRH dont le siège est à Colmar. C'est d'ailleurs le même qui a été retenu par la CCS pour la mise en place de l'assainissement. Ce choix facilitera le suivi du chantier et aura un impact financier moindre puisque l'enrobé sera, en partie, pris en charge par la CCS. Parallèlement, nous poursuivons l'acquisition des parcelles résultant de l'alignement de la rue, auprès des riverains. Je profite de l'occasion pour remercier tous les proprié-

res qui nous ont déjà rétrocédé les parcelles à l'euro symbolique.

Un grand bravo à Yannick CLAD et à son équipe pour l'organisation de la collecte de sang au mois d'octobre. Nous avons comptabilisé 144 dons ce qui est un record non seulement à Muespach-le-Haut mais également à l'échelle régionale. Le grand engagement des membres et la qualité de service de la collation y sont pour beaucoup. Merci à vous.

Un grand merci à mes adjoints Serge, Fabienne et Fabrice pour l'appui précieux qu'ils m'apportent dans l'exercice de ma fonction, ainsi qu'à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Mes remerciements vont aussi à nos deux agents communaux, Gilbert SORROLDONI, notre secrétaire de mairie, avec sa disponibilité légendaire envers nos administrés et Lionel SCHOLLER qui, tout au long de l'année, s'investit pleinement dans sa tâche.

Enfin, pour terminer, j'aimerais vous souhaiter à toutes et à tous un JOYEUX NOËL, de belles fêtes de fin d'année et surtout une bonne SANTE pour 2022.

Bien à vous

Votre Maire

Fernand WIEDER



Séance du 28 juin 2021

Vente du bâtiment de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en vente l'ancien bâtiment de la mairie au prix de 220 000 € net vendeur. Cette offre a été acceptée par un particulier. Afin d'accélérer la procédure le moment venu, Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer l'acte authentique à intervenir.

Le conseil municipal approuve l'offre d'achat présentée par la société Maya Immo pour un montant net vendeur de 220 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir auprès de l'étude de maître Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis.

Attribution de subventions

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2021, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous :

Association	Montant subvention
FC Muespach	930,00 €
Tennis Club	62,00 €
Donneurs de sang	275,00 €
Total	1 267,00 €

Création d'une commission environnement et cadre de vie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les enjeux environnementaux font partie des attentes des habitants de la commune. Il avait été proposé lors de l'installation de ce conseil que les commissions se créent en fonction des programmes à mettre en place. Il indique qu'il convient à présent de se pencher sur le dossier de l'environnement et propose donc de créer une commission.

Cette commission présentera ses conclusions devant le conseil municipal qui décidera alors des actions à mener.

Le conseil municipal désigne en qualité de membres de cette commission :

- Madame Annick WALDT,
- Madame Nicole SPILLER,
- Madame Pascale GOEPFERT,
- Madame Bénédicte RICHERT,
- Monsieur Jean-Paul GROEPELIN,
- Monsieur Philippe BOEGLIN,
- Monsieur Franck REY.

Madame Annick WALDT est proposée en qualité de présidente de la commission.

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif référencé CU06822221E0006, déposé par Nicolas PRAT notaire à Mulhouse afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 2 n° 485, 2 rue du bélier, d'une contenance de 5 291 m², rue du bélier (cleverhome) : terrain bâti situé en zone Ub :
- Informatif référencé CU06822221E0007, déposé par Laetitia PHILIPPE, notaire à Illzach afin de connaître le droit applicable aux parcelles cadastrées section 3 n° 355, 356, 357 et 360, 14 rue de Bâle, d'une contenance de 685 m² : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif référencé CU06822221E0008, déposé par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 1 n° 5, 1 rue de Delle, d'une contenance de 1 083 m² : terrain bâti situé en zone Ub.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par monsieur Mathieu NUSSBAUMER, domicilié 14 rue de Bâle, sous la référence 05/2021, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 3 n° 355, 356, 357 et 360, 14 rue de Bâle, d'une contenance de 685 m² lui appartenant, à monsieur Claudio BONANI, domicilié 1 rue de Montreux à Saint-Louis : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Nicolas POSQUET domicilié 6 allée des Provençères à Boulogny sur Orge, sous la référence 06/2021, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 485, 11 rue du bélier, d'une contenance de 5 291 m² et formant 1 lot lui appartenant, à monsieur Nicolas MULLER et madame Nadège HEINIS, domiciliés 3 rue de Laurède à Blotzheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par les époux SCHLATTER RIFF, domiciliés 7 rue des Landes à Muespach-le-Haut, sous la référence 07/2021, pour la création d'une SCI concernant la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 41, d'une contenance de 1 987 m², rue des Landes, lui appartenant. : La commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par madame Sylvie BILGER, domiciliée 10 rue des prés à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E021, pour la construction d'un abri de jar-

din : avis favorable.

- Déposée par monsieur Daniel SCHAGENE, domicilié 13 rue des Landes à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0022, pour la construction d'une pergola : avis favorable.

Divers

Monsieur le Maire rapporte que la commission de sécurité a d'ores et déjà réfléchi sur la manière de sécuriser le village. Il a été décidé de mettre en place des zones 30 et de supprimer le cédez le passage de la rue des noyers. Un arrêté communal

devra formaliser ces décisions.

Monsieur Fabrice BOHRER rappelle le sinistre qui a endommagé le grillage des courts de tennis. Le dossier est en cours.

Monsieur Franck REY évoque le problème des effaroucheurs. Il est indiqué que ce dispositif n'est pas situé sur le ban de notre commune mais sur celui de Muespach.

Madame Christelle BUBENDORFF indique que madame Patricia SCHAGENE exposera prochainement ses peintures dans le couloir de la mairie.

Séance du 30 juillet 2021

Réfection de la voirie rue de la vallée : choix de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut s'est engagée dans un programme de réfection complet de la rue de la vallée. Ce programme se fera concomitamment avec les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable engagés par la communauté de communes Sundgau.

La première étape a consisté en la sélection d'un maître d'œuvre par une mise en concurrence. Trois bureaux d'étude nous ont fait parvenir une offre.

Il ressort de ces dossiers de candidature que l'estimation du montant des travaux se situe dans une fourchette qui varie de 437 000 € à 576 000 € HT.

La consultation donne les résultats suivants :

- SETUI de Colmar : 16 000 € HT
- LMS de Boesenheim : 28 800 € HT auxquels il faudra rajouter 8 040 € pour un relevé topographique et éventuellement un dossier loi sur l'eau
- IRH de Colmar : 13 650 € HT

Le conseil municipal approuve le programme de réfection de la rue de la vallée et désigne le bureau d'étude IRH de Colmar comme maître d'œuvre de l'opération pour un montant d'honoraires de 13 650 € HT.



11 novembre : dépôt de gerbe au monument aux morts

Séance du 27 septembre 2021

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif référencé CU06822221E0009, déposé par Renaud PICHELIN, notaire à Delle, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 3 n° 419, 8 rue de la vallée, d'une contenance de 27 m² : terrain non bâti situé en zone Ub.
- Informatif référencé CU06822221E0010, déposé par Bertrand TACZANOWSKI, notaire à Delle, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 3 n° 420, 8 rue de la vallée, d'une contenance de 39 m² : terrain non bâti situé en zone Ub.
- Informatif référencé CU06822221E0011, déposé par SCP HEIM-CHASSIGNE et BROGLE, notaires à Altkirch, afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 2 n° 485, 11 rue du bélier, d'une contenance de 5 291 m² : terrain bâti situé en zone Ub.
- Informatif référencé CU06822221E0012, déposé par SCP KOENIG et ANDELINGER, notaires à Altkirch, afin de connaître le droit applicable aux parcelles cadastrées section 3 n° 80 et 383, 28 rue de la vallée d'une contenance de 2 319 m² : terrain bâti situé en zone Ub.
- Opérationnel référencé CU06822221E0013, déposé par François HARNIST, 17 rue des Vosges à Balschwiller, afin de savoir si la construction de deux groupes d'habitation est possible sur les parcelles cadastrées section 2 n°295 et 390 d'une contenance de 2 317 m², rue de la vallée : terrain non bâti situé en zone Ub, l'accès à la rue de Bâle devra faire l'objet d'un accord de la CEA.
- Opérationnel référencé CU06822221E0014, déposé par Arnaud MICHEL, notaire à Hirsingue, afin de savoir si la construction d'une maison d'habitation est possible sur la parcelle cadastrée section 2 n° à venir, d'une contenance de 1 300 m², rue du chêne : terrain non bâti situé en zone Ub.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par monsieur Dejan JANOCIK domicilié 8 rue de Bâle, sous la référence 08/2021, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 3 n° 420, 8 rue de Bâle, d'une contenance de 39 m² lui appartenant, à madame Anne SCHITTER, domiciliée 28 rue de la vallée : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Dejan JANOCIK domicilié 8 rue de Bâle, sous la référence 09/2021, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 3 n° 419, 8 rue de Bâle, d'une contenance de 27 m² lui appartenant, à monsieur Didier LALLEMENT, domicilié 34 rue de la vallée : la commune

ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par monsieur Jonathan LIBIS domicilié 28 rue de la vallée sous la référence 10/2021, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 3 n° 347, 380 et 383, 28 rue de la vallée, d'une contenance de 2 319 m² lui appartenant, à monsieur Maxime HATSTATT, domicilié 51 rue de Willer à Illtal : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Mustafa DIKMEN domicilié 9 rue de l'ancien golf à Saint-Louis, sous la référence 11/2021, de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 485 d'une contenance de 5 291 m², 11 rue du bélier (lot A1), lui appartenant, à monsieur Denis ZUMBIEHL, domicilié 15 rue Alfred Kastler à Huningue. La commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Adrien STEHLIN domicilié 8 rue du chêne sous la référence 12/2021, de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° à venir d'une contenance de 1 300 m², rue du chêne, lui appartenant, à monsieur Denis WANNER et madame Sophie FERDERSPIEL, domiciliés 14 rue de Blotzheim à Hésingue. La commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Dursun TIPIRDAMAZ, domicilié 12 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E023, pour la pose d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par madame Sylvie BESANÇON, domiciliée 20a rue du général Bethouard à Uffheim, sous la référence DP06822221E0024, pour la réalisation d'un mur au 39 rue Charles de Gaulle : avis favorable.
- Déposée par madame Elise DOPPLER, domiciliée 23 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0025, pour la rénovation d'une toiture et la pose de deux fenêtres de toit : avis favorable,
- Déposée par monsieur Thomas SCHMEICHEL, domicilié 59 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0026, pour la pose de trois fenêtres de toit : avis favorable,
- Déposée par Aménagement 3F de Reiningue, sous la référence DP06822221E0027, pour la division parcellaire des parcelles cadastrées section 1 n° 323, 325 et 327 d'une contenance de 1 551 m², rue des jardiniers, en deux parcelles constructibles : avis favorable,
- Déposée par madame Andréa PAULUS, domiciliée 9 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, sous la référence

DP06822221E0028, pour la construction d'une piscine : avis favorable,

- Déposée par madame Elise CLERC, domiciliée 2 rue du bélier à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0029, pour la pose d'une clôture : avis favorable,
- Déposée par monsieur Simon REY, domicilié 16 rue de la vallée à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0030, pour la réalisation d'une pergola : avis favorable,
- Déposée par monsieur Bernard MEISTER, domicilié 2 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0031, pour la pose d'une pergola, d'un abri de jardin et d'une clôture : avis négatif au motif qu'il convient de déposer un permis modificatif et non une déclaration préalable. De plus la longueur cumulée des projets excède 7 mètres sur une même limite,
- Déposée par monsieur Emmanuel BISEL domicilié 17 rue de Delle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0032, pour la construction d'un abri de jardin : avis favorable,
- Déposée par monsieur Thierry ANDRE, domicilié 11 rue du stade à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0033, pour la pose d'une clôture et d'un portail : avis favorable,
- Déposée par monsieur Adrien STEHLIN, domicilié 8 rue du chêne à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0034, pour la division parcellaire du terrain cadastré section 2 n°334 en deux terrains de construction : avis favorable,
- Déposée par monsieur Claude RIBSTEIN, domicilié 23 B rue de l'église à Ranspach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0035, pour le changement d'une menuiserie extérieure au 12 rue de Bâle : avis favorable,

Permis de démolir

- Déposé par monsieur Osman SEVGILI, domicilié 19 rue Charles de Gaulle, sous la référence PD06822221E0001, pour la démolition partielle d'une grange : avis favorable.

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de sectorisation des PLU intercommunaux sur le territoire de la communauté de communes Sundgau. Il indique que la communauté de communes Sundgau travaille sur trois hypothèses dont une concernant l'ancienne communauté de Communes Ill et Gersbach. Dans cette hypothèse, les communes de Feldbach, Riespach et Bisel se rajouteraient aux anciennes communes de la communauté de communes Ill et Gersbach.

Cette hypothèse étant la plus judicieuse et la moins onéreuse, Monsieur le Maire propose de la retenir. Il indique que, quelle que soit la durée de cette nouvelle procédure, le PLU initié par l'ancienne communauté de communes Ill et Gersbach devrait

être approuvé au deuxième semestre 2022 et qu'en attendant le PLU de Muespach-le-Haut reste applicable.

Achat d'une débroussailleuse

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'il a fallu acquérir une nouvelle débroussailleuse. Deux devis demandés aux entreprises Stohler et AC Emeraude étaient sensiblement identiques, 782,50 € HT et 786,96 € HT mais le matériel proposé par l'entreprise Stohler était immédiatement disponible.

Le conseil municipal approuve la facture présentée par l'entreprise Stohler d'Hésingue pour un montant de 939,00 € TTC.

Attribution de subventions

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2021, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous ;

Association	Montant subvention
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
Chanteur de l'amitié	250,00 €
UDSP	260,00 €
Total	785,00 €

Rue de la vallée et rue des jardiniers : acquisitions de parcelles

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un plan d'alignement avait été réalisé dans les années 1980 dans les rues de la vallée et des jardiniers, mais que l'acquisition des parcelles n'avait pas été finalisée.

Aujourd'hui, dans le cadre du programme de travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux secs de la rue de la vallée, il convient d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique. Il indique que, dans la mesure où le même problème risque de se poser à l'avenir dans la rue des jardiniers, il serait bon de confier les deux dossiers à l'étude de maître Mary STUDER, notaire à Hirsingue.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Motion contre la DGF dérogatoire

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'une motion de l'association des maires ruraux de France qui s'oppose au principe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dérogatoire. Celle-ci permettrait en effet à l'État de verser le montant de la DGF communale aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) avec la crainte d'une répartition plus politique de cette dotation.

Il indique que la communauté de communes Sundgau a déjà fait savoir qu'elle s'opposait elle aussi à cette mesure.

Le conseil municipal soutient la motion déposée par

l'association des maires ruraux de France.

Ecole élémentaire : prise en charge d'un intervenant en allemand

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la commune prend en charge 2 heures de cours d'allemand à l'école élémentaire de Muespach-le-Haut. Monsieur Bruno LABORIE a souhaité reconduire l'opération pour l'année 2021/2022.

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un intervenant en allemand pour une durée hebdomadaire de 3 heures maximum, pour la durée de l'année scolaire en cours.

Forêt communale : état prévisionnel des coupes de bois 2022

L'ONF nous a fait parvenir l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2022. Il en résulte que, si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes, hors taxes, se monteraient à 13 220,00 € pour des recettes brutes de 17 173,00 €. La recette nette serait donc de 2 200,00 €, une fois déduits les frais d'assistance à la gestion de la main d'œuvre qui se montent à 503,00 € et les honoraires ONF de 1 251,00 €. Cet état prévisionnel estime les coupes pour 2022 à 432 mètres cubes pour le bois à façonner.

Le conseil municipal approuve l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2022.

Soutien à la motion de la fédération nationale des communes forestières

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'une motion de la fédération des communes forestières qui s'insurge contre une possible augmentation de la contribution des communes forestières afin de faire face à l'endettement de l'ONF. Cette augmentation serait de l'ordre de 7,5 M€ en 2023, puis 10 M€ par an en 2024/2025.

Le conseil municipal soutient cette motion.

Divers

La fête de Noël des Aînés est fixée au 05 décembre 2021, un courrier sera expédié aux personnes concernées au cours de la deuxième quinzaine d'octobre.

S'agissant de la salle polyvalente, madame Fabienne REY indique qu'il faudra mettre en place un système de nettoyage, soit en ayant recours à une entreprise extérieure, soit en ayant recours au recrutement d'un agent.

Madame Fabienne REY dresse le bilan de la journée citoyenne 2021 et indique que près de 30 personnes ont participé à la manifestation. Pour les éditions à venir, elle propose de mettre en place un groupe de travail, qui dès janvier, déterminera les travaux à effectuer en tenant compte de la durée et de la complexité des chantiers. Elle indique que la prochaine journée

citoyenne se tiendra le 21 mai 2022.

Il est décidé, pour des raisons de calendrier, de dissocier la journée Haut-Rhin Propre de la journée citoyenne. En effet, le mois de mai est trop avancé dans la saison pour assurer un nettoyage efficace du ban communal.

Monsieur Serge SPRINGINSFELD indique que la commune va participer à l'édition 2021 de l'opération « le jour de la nuit » du 9 octobre dans un but de sensibilisation du public à la problématique de la pollution lumineuse. A cette occasion, l'éclairage public sera éteint de 23 heures à 6 heures du matin.

Madame Christelle BUBENDORFF indique que monsieur André KIEFFER sera le prochain artiste local à exposer ses peintures dans le hall de la mairie.

Madame Annick WALDT se pose la question de l'opportunité de l'opération de pose de plaques de rue bilingue. En effet, si cette dépense n'est plus subventionnée, peut-être vaut-il mieux l'ajourner.

Monsieur Jean-Paul GROEPELIN fait un compte rendu de la réunion de la commission eau potable de la communauté de communes Sundgau. Il indique que la communauté de communes dispose de 105 captages, 64 réservoirs, 500 km de réseau et environ 14 800 abonnés. Les communes de Carspach et Altkirch vont prochainement rejoindre la régie de la communauté de communes. En effet, les délégations de service public de ces deux communes ne seront pas renouvelées.

Monsieur Philippe BOEGLIN indique qu'il s'est rendu à titre personnel à Benquet et rappelle qu'en 2022 une délégation de Muespach-le-Haut se rendra dans les Landes. A ce propos, il propose de rechercher de nouvelles familles désireuses de participer à cet échange.



Séance du 8 novembre 2021

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif référencé CU06822221E0015, déposé par Jean-Marc LANG, notaire à Saint-Louis afin de connaître le droit applicable à la parcelle cadastrée section 4 n° 186, 28 rue de la gare d'une contenance de 1 182 m² : terrain non bâti situé en zone Ub.
- Informatif référencé CU06822221E0016, déposé par la SCP KOENIG et ANDELFINGER, notaires à Altkirch afin de connaître le droit applicable aux parcelles cadastrées section 3 n° 393, 394, 395, 396 et 397, rue de la vallée, d'une contenance de 2 876 m² : terrain non bâti situé en zone Ub.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par monsieur Dejan JANOCIK domicilié 8 rue de Bâle sous la référence 13/2021, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 3 n° 420, 8 rue de Bâle d'une contenance de 39 m², lui appartenant, à madame Laura DOEBELIN, domiciliée 34 rue de la vallée : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par monsieur Pierre GOTTENKIENY domicilié 16a rue de Buschwiller à Hégenheim sous la référence 14/2021, pour la vente de la moitié indivise de la parcelle bâtie cadastrée section 1 n° 509, rue de l'église, d'une contenance de 583 m², lui appartenant, à monsieur Yannick HAUGER et madame Séverine BERTELE, domiciliés 11a rue de Rodersdorf à Leymen : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SCP KOENIG et ANDELFINGER, notaires à Altkirch sous la référence 15/2021, pour la vente des parcelles bâties cadastrées section 3 n° 393, 394, 395, 396 et 397, rue de la vallée, d'une contenance de 2 876 m², appartenant aux héritiers RUNSER, à la SAS SOVIA sise 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Déclarations préalables

- Déposée par monsieur Raymond RUNSER, domicilié 60 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0036, pour la pose d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par madame Florbela BARBOSA, domiciliée 17 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0037, pour la construction d'une piscine, d'un abri de jardin et la pose d'un mur de soutènement : avis favorable,

- Déposée par madame Nadine RUNSER, domiciliée 40 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0038, pour la pose d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par monsieur Urs BRUSCHWEILER, domicilié 11c rue du bélier à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0039, pour la pose d'une pergola et d'une climatisation extérieure : avis favorable,
- Déposée par madame Aurélie FISCHER, domiciliée 11i rue du bélier à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0040, pour la pose d'une climatisation extérieure : avis favorable.
- Déposée par monsieur Bernard MEISTER, domicilié 2 rue du chemin de fer à Muespach-le-Haut, sous la référence DP06822221E0041, pour la pose d'une pergola, d'un abri de jardin et d'une clôture : avis favorable.

Permis de construire

- Modificatif du PC06822220E0002 déposé par monsieur Roland ENDERLIN, domicilié 7 rue du Rabhebel sous la référence PC06822220E0002 M01 pour la modification du type de menuiseries extérieures : avis favorable.

Attribution de subventions

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2021, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous ;

Association	Montant subvention
GAS	90,00 €
Amis de Luppach	100,00 €
Total	190,00 €

Illuminations de Noël

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la commune a commandé des illuminations de Noël à poser sur les bâtiments de l'école, de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers et du Brennhisle. L'installation sera réalisée en régie.

Le montant de cette commande est de 2 465,58 € HT soit 2 958,70 € TTC.

Le conseil municipal approuve la facture correspondante.

Approbation de la convention régissant le service commun de conseil en énergie partagé

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes

a décidé de créer un service commun de conseil en énergie partagé avec les communes membres.

Une convention régissant ce service commun doit être conclue avec les communes membres intéressées.

Le conseil municipal approuve la création de ce service ainsi que les termes de la convention le régissant et désigne monsieur Martin STEHLIN, conseiller municipal, en qualité de référent.

Rapports annuels 2020 de la communauté de communes Sundgau

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au président de la communauté de communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2020 les rapports annuels élaborés par la communauté de communes.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire a donc présenté successivement au conseil municipal les rapports suivants :

- Rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Sundgau,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2020,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de

Les rapports annuels sont normalement consultables sur le site de la communauté de communes Sundgau dans le menu **La CC Sundgau** ou dans les rubriques correspondantes du menu **Vivre et habiter**.

collecte et d'élimination des déchets 2020,

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2020.

Le conseil municipal a pris acte de la présentation de ces rapports.

Divers

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par les sapeurs-pompiers de Muespach-le-Haut qui souhaiteraient savoir s'il est envisageable de mettre en place un dispositif d'allumage à distance de l'éclairage du terrain de football afin de permettre l'atterrissage des hélicoptères du SAMU. Ces derniers ne sont pas, contrairement à ceux de la REGA, habilités à atterrir de nuit sans visibilité. Il indique avoir sollicité le vice-président de la communauté de commune Sundgau qui a indiqué que ce projet pourrait bénéficier de l'aide de la communauté de communes Sundgau.

Madame Christelle BUBENDORFF suggère que la commune mette en place une signalétique sur les poubelles du cimetière afin que les personnes sachent ce qu'elles peuvent y mettre. Elle indique aussi que la poubelle de la rue de la gare est constamment pleine, en particulier avec des sacs de déjections canines.

Madame Pascale GOEPFERT demande si le Steble va se poursuivre et où. Monsieur le Maire indique qu'il a proposé d'utiliser la salle du conseil.

Madame Stéphanie LATSCHA indique que dans le cadre des locations de salles, trop de voitures stationnent de façon anarchique et particulièrement devant le garage des sapeurs-pompiers.

Cette situation pouvant retarder, voire empêcher l'action des secours, il devient urgent de trouver une solution



Rappel : PLU

La Commune de Muespach-le-Haut est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document indique précisément les règles à respecter dans le cadre d'une construction, étant considérés comme une construction les clôtures ou murs, les ravalements ou modifications de façades, les constructions de piscines ou abris de jardin, entre autres.

Par conséquent, tous ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation et obtenir l'accord de la commune **avant de pouvoir débiter**.

Le délai d'instruction de ces demandes d'autorisation varie d'un à trois mois en fonction du type de construction envisagé.

Les formulaires de demande d'autorisation sont téléchargeables sur le site service-public.fr. En cas de doute, vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie.

Avant de commencer des travaux :

- Renseignez-vous sur les règles d'urbanisme
- Déposez une demande d'autorisation en tenant compte du délai d'instruction
- Attendez l'accord des services compétents.

Muespach-le-Haut sur les réseaux !

Retrouvez aussi ce bulletin communal, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

Nous disposons également de deux autres outils pour notre communication :

RAPPEL TRES IMPORTANT !

Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette démarche obligatoire est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

- la page Facebook «Commune de Muespach-le-Haut» pour diffuser les informations importantes et relayer la communication de nos associations ou de la ComCom Sundgau, par exemple,
- l'application PanneauPocket pour les informations officielles de la mairie. Cette application ne nécessite aucune inscription sur un réseau social et peut vous avertir par une notification de l'arrivée d'une information. Elle s'installe depuis AppStore ou GooglePlay.
- Retrouvez aussi les informations de la communauté de communes Sundgau avec l'application Illiwap également disponible sur AppStore et GooglePlay.

Fonctionnement du secrétariat de mairie

Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

6 place de l'église

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.



Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique

Le Pays du Sundgau propose un guichet unique de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) des bâtiments pour les particuliers. Ce programme a pour objectif d'accompagner de façon neutre, indépendant et gratuitement les propriétaires de logement individuels, collectifs et les responsables d'entreprise tertiaire dans leurs travaux de rénovation énergétique, et cela sur 3 étapes :

- Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et une évaluation des besoins
- Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisations
- Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux

Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail à l'adresse : conseiller.renovation@pays-sundgau.fr, ou s'informer directement par téléphone au 03 89 25 96 68.

Divagation d'animaux

Nombre d'habitants se plaignent de divagation d'animaux et particulièrement des chiens. Rappelons que la divagation d'animaux est interdite sur le domaine public.

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

En outre, il n'est jamais agréable de trouver dans son jardin ou sur un trottoir la trace malodorante du passage d'un de ces animaux.

Pour joindre la Brigade verte :

Tel : 03 89 74 84 04

Fax : 03 89 74 66 79

contact@brigade-verte.fr

J'aime mon chien...

je respecte mes voisins

Pour des raisons évidentes d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Il est de même interdit de laisser son chien déposer ses déjections sur des espaces privés, même si ceux-ci ne sont pas bâtis ni aménagés.

L'ancien terrain de football, notamment, avec les terrains de beach soccer, est un espace de jeu privilégié pour nombre d'enfants, d'adolescents et même d'adultes tout au long de la belle saison. Merci de penser à eux aussi car ils y sont souvent pieds nus...

Il en va de la salubrité publique et de la bonne qualité des relations de voisinage.

Je respecte mon voisin, je ne lui impose pas les crottes de mon chien !



SOYEZ ALERTÉ, PRÉVENU, INFORMÉ

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre **commune** grâce à l'application **PanneauPocket**.

SIMPLE ET GRATUIT


Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store**, **Play Store** ou **AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez votre commune et cliquez sur le  situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur
app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Les grands anniversaires

Le 18 janvier	Monsieur HUMMEL François	86 ans
Le 21 janvier	Monsieur RUNSER Raymond	84 ans
Le 25 janvier	Monsieur MAURO Carmine	87 ans
Le 5 février	Madame HELL Paulette	87 ans
Le 23 février	Monsieur SCHOLLER François	85 ans
Le 23 février	Monsieur ROTH Jean-Paul	83 ans
Le 5 mars	Monsieur OFFNER Henri	82 ans
Le 8 mars	Madame ROTH Marthe	82 ans
Le 13 mars	Monsieur HATSTATT Raymond	81 ans
Le 13 mars	Monsieur NIGLIS Gérard	80 ans
Le 31 mars	Madaame MONNA Marie-Thérèse	80 ans
Le 21 mars	Monsieur SPRINGINSFELD Joseph	84 ans
Le 1 ^{er} avril	Madame MAURO Maria	81 ans
Le 6 avril	Monsieur BOEGLIN Jean-Louis	82 ans
Le 7 avril	Madame KURTZEMANN Yvette	88 ans
Le 11 avril	Monsieur MONNA Georges	86 ans
Le 13 avril	Madame JAROS Georgette	89 ans
Le 20 avril	Madame ACKERMANN Gabrielle	80 ans
Le 28 avril	Madame HOFFSTETTER Madeleine	84 ans
Le 30 avril	Madame ROTH Suzanne	80 ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	95 ans
Le 8 mai	Monsieur STURCHLER Ernest	81 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	93 ans
Le 25 mai	Madame GRAFF Marthe	89 ans
Le 9 juin	Madame SPRINGINSFELD Madeleine	82 ans
Le 23 juin	Madame GUTZWILLER-RENTZ Lucie	86 ans

Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	88 ans
Le 8 juillet	Monsieur RUNSER Jean-Paul	81 ans
Le 12 juillet	Madame SCHRUTT Sophie	85 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	87 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	94 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	88 ans
Le 21 août	Madame BILGER Yvette	85 ans
Le 14 septembre	Monsieur ROTH Henri	82 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	95 ans
Le 21 septembre	Monsieur RESWEBER René	82 ans
Le 22 septembre	Madame GOEPFERT Marie-Claire	80 ans
Le 30 septembre	Monsieur SCHRAEMMLI Heinz	82 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	89 ans
Le 9 octobre	Monsieur HATSTATT Henri	81 ans
Le 25 octobre	Madame NIGLIS Marthe	87 ans
Le 10 novembre	Madame OFFNER Joséphine	83 ans
Le 11 novembre	Madame RUNSER Marguerite	80 ans
Le 19 novembre	Madame HELL Pierrette	83 ans
Le 21 novembre	Madame CARAVANO France	82 ans
Le 23 novembre	Madame HEMMERLIN Madeleine	85 ans
Le 27 novembre	Madame BOHRER Marthe - SCHUTZ	85 ans
Le 8 décembre	Monsieur MONA Antoine	80 ans
Le 13 décembre	Madame RUNSER Lucie	85 ans
Le 19 décembre	Monsieur GROELL Louis	84 ans
Le 20 décembre	Madame STEHLIN Cécile	86 ans

Naissances



*Aria MEYER, le 21 juillet 2021 à Mulhouse
9b rue de la forge*

Décès



*Madame Natalia ERMOLAEVA
le 4 octobre*

*Madame Anna WIEDMER
le 18 octobre*

Mariages

*Pascal GASSER et Nadine KUNKLER
à Agde*



Monsieur Henri HATSTATT a reçu la visite de la délégation municipale à l'occasion de son 80^e anniversaire le 9 octobre.

► Monsieur **Jean-Paul RUNSER** a fêté son 80^e anniversaire le 8 juillet.

Le traditionnel panier garni lui a été remis mais en raison des contraintes liées à la crise sanitaire du COVID-19, il n'a pas pu recevoir la visite du maire et des adjoints.

Nous lui adressons néanmoins nos plus vives félicitations.

Tennis Club

Pour la deuxième année consécutive, les championnats par équipe, qui se déroulent durant le mois de mai, ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

Heureusement, en septembre, les championnats vétérans ont pu se dérouler normalement.

Et quelle belle surprise pour l'équipe 1 du club (catégorie plus de 35 ans) qui a terminé à la première place de sa poule en Division 2 départementale, synonyme d'accession à la Division supérieure l'année prochaine. En prime, un titre de vice-champion du Haut-Rhin a ponctué leur superbe parcours (ils ont seulement été battus par Illzach en finale). Un grand bravo à Gilles, Philippe et Fabrice (photo).

Parallèlement à cela, le tennis loisir, au sortir des confinements successifs, a repris de plus bel sur les courts. De nombreuses personnes se sont inscrites, notamment des féminines débutant le tennis.

A tel point que le club a décidé d'engager une équipe « Raquettes FFT », challenge réservé aux joueuses débutantes cherchant à découvrir la compétition de façon amicale. Les

mots d'ordre sont : esprit d'équipe, plaisir et convivialité sur et en dehors des courts de tennis.

Bien nous en a pris, puisque la bonne humeur a été au rendez-vous. Notre nouvelle équipe féminine a pris beaucoup de plaisir à découvrir cette manière ludique de faire des matchs (formats de matchs courts, utilisation de balles intermédiaires, ...). Merci à Fanny, Cindy, Yeliz et Anne d'y avoir participé (photo).

Pour nous rejoindre ou pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail tcmh68640@gmail.com ou par téléphone :

06.09.18.83.33 (Fabrice Bohrer) ou 06.18.41.66.82 (Gilles Lesueur).

Vous pouvez également consulter notre site internet : <https://club.fft.fr/tcmuespachlehaut/>

Et/ou notre page Facebook <https://www.facebook.com/tc.muespachlehaut.5/>



Sapeurs pompiers

Passation de commandement et distinctions à Waldighoffen

Samedi 27 novembre, les sapeurs-pompiers du centre de secours de Waldighoffen se sont réunis pour une cérémonie qui ne s'était pas produite depuis 15 ans : la passation de commandement de leur unité. Le capitaine Philippe Klocker a passé le relais au lieutenant Sébastien Wittlin, son adjoint depuis 2020.

Un moment rare et solennel, marqué également par des promotions et décorations pour une trentaine d'entre eux. Parmi les récipiendaires figurent des sapeurs-pompiers de Muespach-le-haut.

Médailles d'honneur des sapeurs pompiers

Médaille de bronze pour 10 années de service

Caporal chef Alain HAEGI,

Caporal cheffe Stéphanie LATSCHA.

Médaille d'argent pour 20 années de service

Adjudant chef Lionel SCHOLLER,

Sergent chef Emmanuel BISEL,

1^{ère} classe Philippe SEGINGER.

Médaille or pour 30 années de service

Sergent chef Stéphane NIGLIS

Médaille grand or pour 40 années de service

Michel BISEL

Promotion de grades

Christophe SCHIEBLER (Chef de section) Adjudant chef,

Christophe LECOMTE Adjudant chef,

Stéphane NIGLIS Sergent chef,

Emmanuel BISEL Sergent chef.

Honorariat :

Michel BISEL au grade de Sergent honoraire pour 47 années de service

Avec un palmarès aussi élogieux, je crois que nous pouvons être très fiers de nos soldats du feu de Muespach-le-haut. Ils méritent toute notre admiration pour leur engagement et leur dévouement. Ces sapeurs-pompiers volontaires accomplissent leur mission en marge de leur profession et de leur vie familiale pour la sécurité de nos vies et de notre patrimoine. Un grand BRAVO à vous tous.

Fernand WIEDER, Maire



Distinctions et promotions de grades chez nos sapeurs-pompiers

Club des boulistes

Le club de pétanque de Muespach-le-Haut vous accueille, du plus jeune âge jusqu'aux retraités, sur les nouveaux terrains du club, le mercredi, samedi et dimanche.

Contact pour tout renseignement :

- le président Didier STOLTZ (tél. 06 30 59 26 35)
- par mail : muespetanque@gmail.com

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous disons à bientôt !



A l'école maternelle

En été, c'est la kermesse...





... et en hiver, on accueille Saint Nicolas !



Calendrier des manifestations 2022

19 janvier	Don du sang à Muespach
5 février	Loto (Tennis Club)
20 février	Concert Joie et Vie
6 mars	Tournoi pongiste (Club pongiste)
26 et 27 mars	Marche populaire (Association Saint-Georges)
3 avril	Carpes frites (FC Muespach)
20 avril	Don du sang à Muespach-le-Haut
5 août	Don du sang à Muespach
25 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
1 ^{er} et 2 octobre	Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
9 octobre	Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
12 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
6 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
19 novembre	Loto (Terre des Hommes Alsace)
4 décembre	Fête de Noël des Aînés

ATTENTION : les conditions dans lesquelles les manifestations ci-dessus pourront se dérouler dépendent étroitement de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes qui seront éventuellement encore en vigueur aux dates indiquées.